



SPORTICA
L'espace des grands moments

Protocole sanitaire

ACCUEIL CLIENTS

Principes généraux

Restaurants

Hébergement

Piscine - Cinéma

Jeu de bowling

Rollers

Tennis de table

Arts Martiaux

Musculation

Matches du BCM

En violet, ce qui change par rapport à la version précédente

V23 - Mise à jour en date du 14/03/2022

PRINCIPES GENERAUX

Applicables à l'ensemble des secteurs

❖ **Entrée/sortie du bâtiment, sens de circulation :**

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique (dans le hall d'entrée de Sportica, au cinéma et au bowling)
- Respect des sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (fléchage au sol et par voie d'affichage)
- Le port du masque reste conseillé en cas de symptômes pouvant être associés à la Covid 19

❖ **Limiter les croisements et respecter la distanciation physique en toutes circonstances**

- Fléchage des différents accès et sens de circulation (entrée/sortie) : Espace Gourmand - Espace Evénements - Salle Mouette – salle de musculation – salle Roger Lemaire - secteur administratif - dojo

❖ **Dispositions spécifiques aux paiements**

- L'achat en ligne est privilégié ; La vente au guichet est possible

❖ **Dispositions spécifiques à l'information**

- Les informations nécessaires sont affichées afin de limiter la distribution de documents
- L'information dématérialisée est priorisée (site web, facebook)
- L'emploi des QR code informatifs est peu à peu généralisé

❖ **Dispositions spécifiques à l'utilisation de l'espace détente**

- Réouverture de l'Espace détente sous conditions :
 - Accès aux distributeurs automatiques de friandises et boissons autorisé
 - Accès à la fontaine et au micro-ondes sont autorisés
 - Mise à disposition de gel hydroalcoolique à proximité pour la clientèle
 - Les surfaces, la fontaine et le micro-ondes seront nettoyées /désinfectées 1 fois par jour

❖ **Entretien des blocs sanitaires**

- Les différents blocs sanitaires sont nettoyés / désinfectés au moins 1 fois par jour, et selon fréquentation

Conditions particulières

Pôle Hébergement - Restauration

Restaurant du bowling – restauration sur place ET vente à emporter

Entrée/sortie du restaurant du bowling, sens de circulation, conditions :

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains : mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Le restaurant est ré aménagé afin de permettre la distanciation physique
- Accès aux salles de restauration en respectant les sens de circulation
- Le paiement par carte bancaire est privilégié
- Le débarrassage, nettoyage, désinfection (tables, chaises et points de contact) est effectué par la serveuse au départ du/des client/s
- Dans la mesure du possible, les portes sont maintenues ouvertes afin d'éviter les contacts
- La consommation debout au bar est autorisée

Accueil des groupes scolaires et sportifs à l'Espace gourmand

❖ Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation :

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du restaurant
- Le restaurant est ré aménagé afin de permettre la distanciation physique
- Accès aux salles de restauration en respectant les sens de circulation

Prestations privées

❖ Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation, conditions :

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment et du restaurant
- Dans les espaces privatisés (espace gourmand, salle goélette, espace frégate, salle albatros ou mouette...), le protocole du client s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

Accueil des groupes à l'Hébergement collectif

❖ **Entrée/sortie du restaurant, sens de circulation, conditions :**

- Gel hydroalcoolique à disposition à l'entrée du bâtiment
- **Entrée et sortie par** la porte hébergement équipée d'un digicode
- Respect des sens de circulation
- Aération quotidienne des chambres et salle de bain
- Remise en fin de séjour d'1 sac plastique transparent par chambre afin d'y déposer le linge de lit utilisé : drap, housse de couette et taies d'oreiller. La couette sera pliée et déposée sur le lit.

Une attention toute particulière sera apportée à ce secteur en matière de nettoyage / désinfection des points contacts et parties communes (1 fois par jour), blocs sanitaires (1 fois par jour), chambres au départ du client.

Conditions particulières

Piscine

❖ Organisation générale et conditions de réservation :

Jauges : Les jauges grand public sont progressivement revues à la hausse

La présence en alternance au grand bassin et petit bassin est à nouveau autorisée dans la mesure du possible (planning d'occupation/fréquentation)

- Grand bassin
- Accessible seulement aux nageurs confirmés
- Ne pas se rendre à la piscine en cas de troubles digestifs
- Les créneaux horaires s'entendent déshabillage et habillage compris
- Réservation en ligne sur le site www.sportica.fr rubrique « boutique » (Vente guichet possible)
- Mise à disposition de parcours gonflables, matelas ludiques et pédagogiques autorisée

- Petit bassin
- Accessible à tous
- Ne pas se rendre à la piscine en cas de troubles digestifs
- Les créneaux horaires s'entendent déshabillage et habillage compris
- Réservation en ligne sur le site www.sportica.fr rubrique « boutique » à privilégier - Vente guichet possible.
- Jeux collectifs **autorisés**
- Petits toboggans à disposition
- Petits objets en mousse et plastique autorisés (désinfection préalable)

- Fosse de plongée
- Accessible uniquement lors des créneaux clubs et sous convention
 - ✓ Le matériel amené par les clubs sera nettoyé et désinfecté avant l'accès au bassin

- Saunas
- 8 personnes maximum par créneau (arrêt des ventes 2h avant la séance)
- Utilisation de la serviette personnelle à poser sur le banc
- Accès au grand bain (voir organisation du grand bain)

❖ Organisation de l'activité aquatique :

- Grand bassin
- un MNS ou BNSSA sera chargé d'accueillir les nageurs et de les orienter au mieux selon leur niveau de pratique de l'activité,
- Pour le respect de la distanciation physique, les nageurs devront respecter au minimum les 4 m² de baignade qu'ils leur sont réservés :
 - ✓ lors de la mise à l'eau
 - ✓ lors de leurs déplacements dans la nage
 - ✓ lors de dépassements s'il y a
 - ✓ lors de l'arrêt de l'activité et donc sortie de l'eau
- La fin de séance sera signalée par l'équipe de surveillance des bassins par un coup de sifflet ou verbalement

- Petit bassin
- un MNS ou BNSSA sera chargé d'organiser la répartition des nageurs dans les 2 zones
- les distanciations physiques devront être respectés tant dans l'eau que sur les plages (4m²)
- La fin de séance sera signalée par l'équipe de surveillance des bassins par un coup de sifflet ou verbalement,

❖ Contraintes sanitaires :

- Lavage des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée dans le bâtiment
- Contrôle du pass vaccinal pour toutes les personnes de plus de 16 ans
Et du pass sanitaire pour les enfants de plus de 12 ans
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée dans le bâtiment
- Douche et savonnage obligatoires (corps et cheveux) avant d'entrer dans l'eau (local douches aménagé afin de permettre la distanciation physique (douches inaccessibles) – savon mis à disposition
- Bonnet de bain obligatoire
- Respect des sens de circulation et des distanciations physiques en toutes circonstances
- Matériel autorisé sous conditions : (matériel personnel ou sur place)
 - Au grand bassin :
 - ✓ palmes, pull boy, plaquettes, planches et claquettes spécifiques
 - Au petit bassin :
 - ✓ brassard et petite bouée en matière plastique pour les non nageurs petits objets mousse et plastiques autorisés
 - ✓ aquabike : bike et chaussons destinés à la pratique de l'aquabike
 - ✓ aquagym : gants, haltères, équipements mousse destinés à la pratique de l'aquagym

Le matériel sera désinfecté par le client dans l'un des bacs prévus à cet effet, puis rincé sous la douche avant l'accès au bassin

- Sèches **cheveux activés**

- Fauteuil roulant : après transfert dans le fauteuil dédié nettoyé et désinfecté mis à disposition, notre clientèle à mobilité réduite passe sous la douche afin de respecter l'obligation de douche savonnée avant l'accès au bassin.
Si le transfert est impossible, le client pourra accéder au bassin avec son fauteuil personnel sous conditions de nettoyage/désinfection des roues du fauteuil, et de la prise d'une douche complète savonnée de la personne avant accès au bassin.

❖ **Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19**

- Le matin avant l'ouverture au public,
 - ✓ nettoyage quotidien déjà réglementé et une désinfection complète seront effectués au niveau des vestiaires : cabines de change, casiers, cabines de douche, rampes d'escalier, boutons de douche, boutons de cabine, ...
 - ✓ nettoyage quotidien déjà réglementé et une désinfection des plages des bassins et des accessoires qui les accompagnent (rampes, chaises, les échelles des bassins, ...)
- Pendant les séances,
 - ✓ Les vestiaires, seront occupés alternativement afin de permettre un nettoyage / désinfection constants des cabines (dès la sortie du client), casiers (dès le départ du client) et des points contacts (en fin et/ou début de séance)
- A chaque inter-séance
 - ✓ Nettoyage / désinfection complet des douches collectives et privées, des toilettes et des points de contact des accès et bords de bassins entre chaque séance.

❖ **Accueil du public scolaire**

Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés au public scolaire

L'accueil simultané de deux groupes classes est possible, chaque groupe est accueilli par un agent puis orienté vers une zone de vestiaire comprenant des vestiaires collectifs pour les enfants, des cabines individuelles pour les adultes accompagnants et une zone de déchaussage.

Les effets personnels restent dans les vestiaires.

L'accès aux douches et sanitaires se fera de façon échelonnée afin d'éviter tout brassage – douche savonnée est obligatoire avant d'accéder au bassin

Les règles de distanciation et les sens de circulation sont respectés dans la mesure du possible

Les groupes classes seront accueillis par le MNS à la sortie des douches, l'organisation de la séance se fera en accord avec l'enseignant

Le matériel utilisé sera désinfecté après chaque utilisation, par l'enseignant et/ou le MNS, en utilisant le bac prévu à cet effet, puis rincé avant d'être rangé.

En fin de séance, le retour aux douches puis aux vestiaires se fera de façon échelonnée, dans le respect des gestes barrière (distanciation, respect des sens de circulation).

Après chaque séance, les locaux utilisés (douches, sanitaires, vestiaires, points contacts) sont nettoyés et désinfectés par les agents de Sportica.

Conditions particulières

Cinéma

❖ Organisation générale :

- Entrée par l'accès principal du cinéma
- Ouverture de la caisse 15 mn avant le début de séance
- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique (dans le hall du cinéma)
- Consommation de denrées alimentaires et boissons autorisée
- Sèches-mains activés
- Réhausseurs disponibles sur demande (désinfection avant et après chaque utilisation)
- Sortie de salles par les issues de secours

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection journalier des espaces publics et privés
- Désinfection des points contacts et sanitaires à chaque inter séance

❖ Prestation privée

Dans les espaces privatisés, le protocole du client s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

❖ Accueil du public scolaire

Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés au public scolaire

L'organisation générale est applicable aux groupes scolaires et est complétée par les dispositions spécifiques déterminées par le ministère de l'éducation.

Conditions particulières

Jeu de bowling

❖ Organisation générale :

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire, mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Respect des sens de circulation et des distanciations
- Accès à l'accueil jeu de bowling : paiement (par carte bancaire) puis accès aux pistes attribuées
 - ✓ A la fin de la partie la zone de jeu est désinfectée (remonte boule, sièges, tables, points de contact, rampe de lancement) par le personnel
- Choix d'une paire de chaussure de bowling (le client garde avec lui ses chaussures de ville).
 - ✓ A la fin de la partie, les chaussures sont déposées dans le bac rouge prévu à cet effet, elles seront désinfectées avant d'être remise à la disposition.
- Choix des boules de bowling sur le présentoir.
 - ✓ A la fin de la partie, les boules sont laissées en place afin d'être désinfectées puis rangées par le personnel

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection/aération journalier des espaces publics et privés
- Désinfection des points contacts et sanitaires deux fois par jour
- Désinfection des boules de bowling et des chaussures après chaque utilisation
- Désinfection de la zone de jeu après chaque utilisation

❖ Prestation privée et groupes constitués (clubs, centre aérés...)

Dans les espaces privatisés, le protocole du client/club s'applique.

Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

Conditions particulières

Rollers

❖ Organisation générale :

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire, mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Respect des sens de circulation

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection/aération journalier des espaces publics et privés
- Désinfection des points contacts et sanitaires deux fois par jour
- Désinfection des rollers après chaque utilisation
- Désinfection de la rambarde de la zone de patinage après chaque groupe

❖ Accueil du public anniversaires et fêtes enfants

- Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés aux familles dans la limite de 3 groupes par créneau.
- Chaque groupe est accueilli par un agent du service rollers puis orienté vers une zone privative régulièrement aérée.
- L'accès au comptoir pour récupérer la paire de rollers se fera de façon échelonnée, les participants reviendront vers leur zone privative pour le chaussage et le serrage des patins.
- Les règles de distanciation et les sens de circulation sont respectés dans la mesure du possible

Accueil du public ACM (Accueil Collectif de Mineurs)

- Pendant les périodes de vacances scolaires, seuls les groupes constitués (CLSH, groupe commerciaux en hébergement ou non...) peuvent être accueillis au rollers : jauge de 60 à 80 enfants

❖ **Accueil du public scolaire**

Des créneaux horaires sont spécifiquement dédiés au public scolaire

Chaque groupe classe est accueilli par un agent du service rollers puis orienté vers une zone « vestiaire » régulièrement aérée.

L'accès au comptoir pour récupérer la paire de rollers se fera de façon échelonnée, les élèves reviendront vers leur zone « vestiaire » pour le chaussage et le serrage des patins.

Chaque élève se verra attribuer un ensemble casque + protection par le personnel du service rollers ou par l'enseignant.

Les règles de distanciation et les sens de circulation sont respectés dans la mesure du possible

Les élèves attendent dans la zone « vestiaire » et accèdent à la piste de rollers lorsqu'ils y sont invités par l'éducateur sportif.

Les zones « vestiaire », le comptoir, les balustrades ainsi que le matériel utilisé seront désinfectés après chaque séance, par le personnel du service rollers, et avant arrivée des élèves de la classe suivante.

❖ **Prestation privée**

Dans les espaces privatisés, le protocole du client/club s'applique. Le client tiendra la direction informée des mesures prises par ses soins.

Conditions particulières

Tennis de table

❖ Organisation générale :

- Lavage des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée dans le bâtiment (dans le hall d'entrée de Sportica)
- Réservation par téléphone 03 28 65 35 00 ou au guichet, le délai entre la réservation et le créneau devant permettre la mise en place et le nettoyage/désinfection des surfaces avant l'arrivée (réservation 24h avant)
- Chaque joueur arrive directement en tenue et avec son propre matériel, cependant le matériel pourra être loué en respectant les consignes suivantes :
 - ✓ Retrait et paiement du matériel à l'accueil central (raquettes et balles)
 - ✓ Restitution du matériel à l'accueil central : le matériel sera déposé dans un contenant, puis nettoyé et désinfecté à la fin de la journée avant d'être remis en location.
- Lavage des mains au gel hydro alcoolique dès l'entrée dans l'Espace où sont installées 6 tables de tennis de table
- Les tables seront déjà équipées des filets afin d'éviter les manipulations
- Respect des sens de circulation
- Contrôle visuel des tickets par l'agent de sécurité
- Les effets personnels seront déposés à l'endroit prévu à cet effet
- Respects des distanciations physiques

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19 lié à l'activité tennis de table

- Nettoyage/désinfection journalier de l'Espace Evénements (portes, points de contact, tables et filets...)
- Nettoyage/désinfection du matériel prêté avant remise en location

Conditions particulières

Musculation

❖ Organisation générale :

- Dès l'entrée dans le bâtiment port du masque obligatoire et lavage des mains, mise à disposition de gel hydro alcoolique
- Respecter les sens de circulation dans de bâtiment jusqu'à l'accès à la salle (Les portes d'issues de secours ne peuvent en aucun cas être utilisées comme point d'entrée et/ou sortie).
- Les vestiaires restent accessibles sous condition, respect des distanciations physiques en toutes circonstances.
- Casiers accessibles.
- Lors de l'utilisation du matériel, l'usage de serviettes sur les machines est préconisé.
- Les locaux (salle et vestiaires) seront régulièrement aérés (10 mn toutes les heures à minima, et selon fréquentation)

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection des locaux (sols et espaces communs) chaque semaine
Par le service entretien de Sportica
- Nettoyage/désinfection des points contact et du matériel avant et après chaque utilisation par le club de musculation (responsable présent et/ou adhérent)

Conditions particulières

Arts martiaux au dojo

❖ Organisation générale :

- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains, mise à disposition de gel hydro alcoolique (accès par l'entrée principale du bâtiment – entrée « côté dojo » non autorisée)
- Les pratiquants arrivent directement en tenue
- Les portes d'accès au dojo restent ouvertes dans la mesure du possible afin de limiter les contacts et de favoriser l'aération.
- Respecter les sens de circulation : l'entrée et la sortie du dojo se fait par la double porte intérieure (les issues de secours ne peuvent en aucun cas être utilisées comme point d'entrée et/ou sortie).
- Circulation autour du tatami dans le sens inverse des aiguilles d'une montre (de droite à gauche)
- Il est conseillé de limiter au maximum l'utilisation de matériel, cependant en cas d'utilisation de matériel, ce dernier sera désinfecté avant et après chaque utilisation.

❖ Protocole de nettoyage complémentaire lié au Covid 19

- Nettoyage/désinfection des locaux (sols et espaces communs) chaque semaine
- Nettoyage/désinfection des points contact et du matériel avant et après chaque utilisation
 - ✓ Par le client et/ou le personnel « Sportica » pour la clientèle commerciale (et suivant instruction de la convention)
 - ✓ Par le club à son arrivée et à son départ

Conditions particulières

Match de basket-ball (BCM)

❖ Organisation générale :

- Respect des sens de circulation aux abords du bâtiment et des différents points d'entrées – entrée spécifique VIP à l'arrière du bâtiment
- Ouverture des portes 2h avant le début du match
- Dès l'entrée dans le bâtiment lavage des mains obligatoire grâce à la mise à disposition de gel hydro alcoolique (12 point de distribution répartis aux endroits stratégiques)
- Sortie en respectant les sens de circulation
- Respect des sens de circulation à l'intérieur du bâtiment (fléchage au sol et par voie d'affichage)
- Buvette grand public autorisée
- Boutique du club ouverte dans le respect des gestes barrières

❖ Organisation dans la salle de basket-ball :

- L'organisation générale est applicable et est complétée par les dispositions spécifiques déterminées par le ministère des sports.

CONCLUSION

Le présent protocole a été élaboré en adéquation avec la réglementation en vigueur :

- Décret n° 2020-663 du 31 mai 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et suivants : 2020-1262 du 16/10/2020 ; 2020-1310 du 29/10/2020 ; 2020-1358 du 6/11/2020 ;
- Décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- Protocole de dé-confinement commun à toute la profession HCR (Hôtel, Cafés, Restaurants), Code de bonne conduite sanitaire en date du 31 mai 2020
- Guide de recommandations des équipements sportifs pour post-confinement COVID 19, du ministère des sports datant du 11 mai 2020 et mises à jour suivantes 26 juin puis 16 juillet 2020, puis 2 septembre 2020, 19 mai 2021
- Fiche technique à destination des ARS, provenant de la Direction général de la santé (Légionnelle, recyclage de l'eau, normes, et analyses) du 24 avril 2020
- Guide de préconisations sanitaires de la FNCF (Fédération Nationale des Cinémas Français) en date du 31 mai, 21 juin, 10 juillet puis 28 août 2020
- Recommandations de la fédération française de tennis de table (phase 3 version 2) en complément des consigne du ministère des sports en date du 22 juin 2020
- Recommandations de la fédération française de Judo au 28 août 2020
- Protocole sanitaire des écoles et établissements scolaires publié par le Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports (MENJS) du 19/08/2020
- Arrêté du 14/09/2020 – Préfecture du Nord
- Circulaire FNCF 17/20 du 22 septembre concernant l'accueil des scolaires
- Protocole Fédération Française de Basket-Ball (FFBB) : Protocole COMED FFBB Pôle compétitions et Vivre ensemble. Décret n°2020-1096 DU 28/08/2020 et précédents
- note de recommandations « stratégie de réouverture des établissements recevant du public et des activités regroupant du public » en date du 20 mai 2021
- protocole sanitaire CHR publié sur le site du gouvernement en date du 20 mai 2021
- décret n°2021-955 du 19 juillet 2021 modifiant le décret n°2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.
- Décret n° 2021-1527 du 26 novembre 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire
- Décret n° 2021-1059 du 7 août 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire